

Bilan du plan de formation 2017-2018

En préambule, l'administration fait le bilan des dispositifs de formation mis en place au cours de l'année scolaire 2017-2018.

Les seuls stages supprimés l'ont été par manque de candidats. Chaque fois que possible, l'effectif a été augmenté en fonction des possibilités de remplacement, permettant ainsi à un plus grand nombre de collègues de partir en stage.

Une attention particulière a été portée aux débuts de carrière ce qui a donné lieu à des journées de formation qui n'étaient initialement pas prévues ainsi qu'à un réajustement des offres de formation chaque fois que cela était possible.

De nombreux stages territoriaux ont été proposés par les équipes de circonscription : mise en place du nouveau cycle 3, maternelle... Des réponses ponctuelles ont été apportées à des problématiques d'école lesquelles ont donné lieu à des stages d'école.

Globalement le nombre de « jours de formation » a été supérieur aux prévisions. Ces chiffres ont d'ailleurs été augmentés du fait de la nécessité de faire face à de nouveaux besoins comme la formation des

contractuels.

Si ce bilan semble positif, avec une diversification des dispositifs, il n'en demeure pas moins que l'offre de stages à candidature individuelle est restée faible. Les représentantes du SNUipp-FSU, ont rappelé que les collègues ont besoin, de prendre du recul par rapport à leurs pratiques mais aussi par rapport à leur lieu d'exercice : sortir de la classe, échanger avec des pairs ayant d'autres vécus professionnels, rencontrer des experts dans un lieu dédié (l'ESPE), apporte un autre souffle, une pause réflexive et indispensable au regard de l'allongement des carrières.

Le SNUipp-FSU dénonce l'annulation des formations REP+ non réalisées par manque de remplaçants.

Les représentants des maîtres-formateurs se sont exprimés pour dénoncer la précarisation des personnels au travers du recrutement des contractuels. S'ils ont accepté d'assurer les 6 jours de formation qui ont été mis en place pour accompagner ces nouveaux personnels dans leur prise de fonction, c'est d'abord dans l'intérêt du service public d'éducation mais aussi pour leur permettre d'assurer au mieux leurs missions avec quelques outils de base

afin de faciliter leur intégration dans les écoles et d'assurer la continuité des apprentissages des élèves.

Le SNUipp-FSU salue cette prise

Plan de formation 2018-2019

L'IEA-Adjoint au Directeur académique confirme que ce plan de formation répondra aux priorités ministérielles lesquelles sont centrées sur les fondamentaux « Lire-écrire et apprentissage des mathématiques ». De ce fait, les animations pédagogiques subiront les mêmes injonctions.

Dans le département, ces priorités seront déclinées « intelligemment ». Des formations d'écoles ou de réseaux d'école, permettront aussi de répondre à des besoins précis à certains moments de l'année.

Pour le SNUipp-FSU, ce projet ministériel est bien insuffisant et ne permet pas de répondre aux enjeux de l'école et à toutes les problématiques que les enseignants rencontrent dans l'exercice de leur métier.

[L'enquête que nous avons menée](#) auprès des enseignants du Puy-de-Dôme exprimait bien d'autres attentes : gestion de classe, prise en compte des enfants à besoins particuliers, travail en équipe, climat scolaire...

Les Conseillers pédagogiques départementaux Art et Culture et EPS

de parole qui condamne comme nous le faisons depuis toujours le recours aux contractuels et assure de son soutien les maîtres-formateurs.

ont également fait part de leur questionnement sur le devenir de leur spécialité ainsi que sur celui des formations concernant ces domaines qui contribuent à développer notre culture d'enseignants polyvalents.

En effet, si l'on s'en tient aux injonctions ministérielles sur le « Lire-écrire-compter » il ne reste pas de place pour développer des savoir-faire professionnels concernant l'éducation musicale, les arts visuels et l'éducation physique.

Or, des priorités ministérielles dessinées dans des circulaires de 2016 et 2017 non abrogées, semblent tombées dans les oubliettes : enseigner le savoir-nager, préparer aux premiers gestes de secours... Ce sont donc des questions essentielles concernant la santé et la sécurité de nos élèves qui ne seront pas prises en compte !

Concernant la formation des enseignants spécialisés, des discussions sont en cours avec l'ESPE pour mettre en place les formations complémentaires pour les personnels qui ont été nommés sur des postes dont ils n'ont pas la bonne qualification.

L'analyse du SNUipp 63

En conclusion, on ressort de ce Conseil départemental de formation pour le moins abasourdis.

Côté pile, on ne peut que louer l'énergie que mettent les responsables et les formateurs de l'ESPE, les PEMF, les équipes de circonscription, le service formation continue et les secrétaires de l'administration chargées du remplacement, pour répondre aux besoins de formation des enseignants du 1er degré.

Côté face, tout semble se faire « à l'instant T », sans réelles possibilités d'anticipation, avec un budget inadéquat et des conditions de remplacement ubuesques !

Pour le SNUipp-FSU, un grand service public d'éducation ne peut se construire et s'améliorer en jouant, au jour le jour, avec l'ingéniosité des uns et des autres... ou avec leurs nerfs ! L'OCDE tout comme [la Cour des comptes porte un regard sévère](#) sur l'offre de formation continue qui « *n'est pas suffisamment centrée sur les*

besoins des enseignants ».

Les enseignants sont des concepteurs et non de simples exécutants qui cherchent au quotidien à diversifier leurs modes d'action pour répondre à l'hétérogénéité des élèves. La formation doit constituer un axe central et solide tout au long de la carrière des enseignants pour leur offrir la garantie partout d'une formation initiale et continue de qualité, quel que soit le niveau exercé. Elle doit prendre des formes variées, s'appuyer sur la recherche dans toutes ses dimensions conforter leur liberté pédagogique.

Pour le SNUipp-FSU, la formation continue doit s'inscrire dans une continuité avec la formation initiale, dans le cadre des ESPE. Elle doit avoir lieu sur le temps de classe, être librement choisie et nécessite des moyens de remplacement en nombre suffisant.

Les représentantes du SNUipp 63
Joëlle MASSON & Christine SUBRIZI



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et des Professeurs de collège - FSU

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75

Snu63@snuipp.fr